



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 087-218717809-20251203-2025061-DE



2025-061

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

**Le 3 décembre**

**Nombre**

**de Conseillers :**

**en exercice -23-**

**présents 19**

**votants 22**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

**PRÉSENTS** : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

**ABSENTS** : M. LAUSERIE, M. PREUILH, M. BERGERON, Mme LACOMBE

**Pouvoirs** : M. PREUILH donne pouvoir à M. FOURNIER, M. BERGERON donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DASILVA

Monsieur DUJARDIN a été élu secrétaire de séance.

## ELAN RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Madame le Maire rappelle que la première Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de l'intercommunalité a été signée en 2021. Cette convention est venue se substituer au Contrat Enfance Jeunesse dont la commune bénéficiait pour sa crèche et son Relais petite enfance.

Les domaines d'intervention de la CTG sont multiples : la petite enfance, la parentalité, l'enfance, la jeunesse, la solidarité, l'animation sociale, le logement, le cadre de vie, le numérique et l'accès aux droits.

La CTG est une convention de partenariat partagée et signée par la Communauté de Communes ELAN, l'ensemble des communes composant l'EPCI, le Département de la Haute-Vienne et la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble du territoire.

A l'issue de cette première convention 2021-2025, sur 48 actions inscrites un peu plus de 50% ont été réalisées.

CTG - Comparatif - Bilan 2021-2025						
Thématique	Nb d'actions inscrites initialement	Nb d'actions réalisées	% réalisés	Nb d'actions partiellement réalisées	Nb d'actions abandonnées	Nb d'actions ajoutées
1 Petite enfance	16	11	69%	2	3	
2 Parentalité	9	6	67%	2	1	
3 Enfance Jeunesse	9	3	33%	1	5	
4 Solidarité et animation de la vie sociale	3	1	33%			1 (Java)
5 Logement et cadre de vie	6	2	33%	1	3	
6 Numérique et accès aux droits	5	2	40%	0		
	<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>52%</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>1</b>

## SUITE DE LA DELIBERATION 2025-061 ELAN RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

A titre d'exemple, plusieurs structures du territoire dont la commune de Saint-Priest-Taurion ont bénéficié d'un « bonus CTG » :

Structure bénéficiaire	Montant du bonus CTG 2024
SIVU des Puys et Grands Monts	27 218,36 €
Bessines sur Gartempe	63 068.75 €
Saint-Priest-Taurion	39 287.18 €
Compreignac	76 385.71 €
Ambazac	85 951.44 €
ELAN	90 401.93 €

Madame le Maire indique que la convention actuellement en cours arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler pour la période 2026-2030.

La CTG à venir s'appuie sur un diagnostic partagé et une concertation des partenaires locaux : élus du territoire, habitants, acteurs associatifs et partenaires institutionnels.

Dans le respect des compétences de chaque collectivité, la CTG poursuit plusieurs objectifs clés :

- développer une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux du territoire
  - optimiser l'utilisation des ressources et renforcer les coopérations entre acteurs,
  - adapter l'offre de services aux besoins des habitants,
- Favoriser le développement et le rééquilibrage des équipements et des services sur le territoire

Les enjeux principaux du territoire ont été définis par l'ensemble des partenaires :

- « les habitants d'ELAN, anciens comme nouveaux, se forgent une identité commune et participent à l'animation de la vie locale et deviennent des ambassadeurs du territoire »
- « Tous les habitants et les acteurs de la vie économique du territoire connaissent et accèdent à une offre de service adaptée à leurs besoins à l'échelle de leur bassin de vie et d'emploi »
- « Tous les habitants du territoire vivent dans un logement adapté à leurs besoins et leurs envies »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE la Convention Territoriale Globale 2026-2030,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

Signé par : Claudette  
ROSSANDER  
Date : 04/12/2025  
Qualité : MAIRE

*Pour Copie conforme*

*Le Maire,*

***Claudette ROSSANDER***